

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOÛT 2025

Le vingt-huit août deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de **Monsieur Lionel ESCOFFIER, Maire**.

Présents : M. Benjamin BARRAS, Mme Marie-France BEAUTEMPS, M. Didier CARPI, M. Lionel ESCOFFIER, Mme Catherine ESPIGUE, Mme Stéphanie JOSEPH, M. Jean-François LOLLIA, Mme Laurence MARTIN, M. Olivier MICHEL, Isabelle PELISSIER, M. Jean-Michel PERTUIT, Mme Corinne SANCHEZ, Mme Marie-Thérèse SERGI.

Représentés : M. Gilles AUTEROCHE représenté par Mme Corinne SANCHEZ, M. Marc NEGRON représenté par M. Olivier MICHEL, Mme Cindy NOVELLI représentée par Mme Isabelle PELISSIER.

Absent excusé : M. Jean-Luc VERGOBY.

Absents non excusés : Mme Marjolaine BARBIER, Mme Kimberley MARSOT.

Secrétaire de séance : M. Benjamin BARRAS.

Délibération N°2025.54 : Demande de subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône dans le cadre de travaux de proximité : Travaux d'évolution du parc d'éclairage public - Tranche n°4

Rapporteur : Jean-Michel PERTUIT

Dans un souci d'économie d'énergie et d'amélioration de la performance environnementale, le rapporteur rappelle au conseil municipal que la commune a missionné l'entreprise GIORGI, en charge de la maintenance et de l'évolution de l'éclairage public de la commune, pour la rénovation de son parc d'éclairage public.

Cette rénovation prend en compte :

- La mise aux normes et la rénovation des 10 armoires du dispositif (avec intégration d'horloge astronomique dans chaque poste),
- Le remplacement des points lumineux pour un parc 100% luminaires leds,
- La télégestion centralisée de l'ensemble des points lumineux,
- L'éclairage des points lumineux du centre du village piloté par détection de mouvement.

La quatrième tranche de travaux prévue pour le second trimestre 2026, sera consacrée à la fourniture et à la pose dans diverses rues, de 65 lanternes leds avec système de télégestion et à l'installation de 24 systèmes de détection de présence.

L'ensemble de ces travaux nécessaires représente un montant de 81 900,00€ HT soit 98 280,00€ TTC.

Le plan de financement sera le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Montant des dépenses d'investissement HT

81 900.00 €

PARTICIPATIONS		POURCENTAGE	MONTANT HT
Conseil Départemental 13 (Aide à transition énergétique)	Sur montant HT de la dépense	70%	57 330 €
Commune	Sur montant HT de la dépense	30%	24 570 €
TOTAL		100%	81 900 €

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour demander une subvention au Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la demande de subvention,

PRÉCISE que la dépense sera imputée au budget de la commune en section d'investissement au compte 21538.

A l'unanimité

Délibération N° 2025.55 : Acquisition de barrières DFCI et installation de panneaux de signalisation – Demande de subvention auprès de Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

Rapporteur : Olivier MICHEL

La commune d'Aureille comme ses communes voisines est située en zone sensible aux incendies de forêt, en particulier durant la période estivale. Le territoire communal comprend plusieurs zones boisées et des espaces naturels protégés, qui nécessitent une surveillance et une sécurisation particulières.

Dans le cadre de la prévention des incendies et de la mise en conformité avec les recommandations du *Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies (PDPCFI)*, la commune souhaite renforcer ses infrastructures de protection.

Le projet consiste à réparer, acquérir et installer des barrières DFCI sur plusieurs points stratégiques du territoire communal - pour rappel, une barrière DFCI permet de fermer des voies spécialisées non accessibles à la circulation standard mais destinées à la circulation de services spécifiques (pompiers) - et installer des panneaux pour une signalisation adéquate sur site (panneaux réglementaires accès interdit à tous les véhicules à moteur...)

Ces équipements auront pour but :

- De limiter l'accès des véhicules motorisés non autorisés aux massifs forestiers ;
- De protéger les zones boisées contre les actes de malveillance ou d'imprudence ;
- De garantir l'accès aux services de secours en cas d'incendie ;
- De renforcer les mesures de prévention des incendies.

Les emplacements concernés sont les suivants :

- Chemin Blanc, piste HC19 (fourniture et pose d'un poteau de barrière) ;
- Chemin de l'Oratoire St-Anne, piste AL236 (fourniture et pose d'une barrière de piste).

L'installation de panneaux concernera :

- Le chemin d'accès Font Paradis coté route d'Eygalières (mise en place d'un panneau sur poteau) ;
- L'Extrémité du chemin du Pas de Clavel (mise en place d'un panneau sur poteau).

D'autres emplacements sont à l'étude pour une implantation future.

Le montant de la dépense a été évalué à 10 187,96 € HT soit 12 225,55 € TTC.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental au titre du dispositif « Aide à l'amélioration des forêts communales et à la protection contre les incendies » et d'approuver le plan de financement présenté ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT

Montant des dépenses d'investissement HT		10 187.96 €	
PARTICIPATIONS		POURCENTAGE	MONTANT HT
Conseil Départemental 13 (Aide à l'amélioration des forêts communales)	Sur montant HT de la dépense	70%	7 132 €
Commune	Sur montant HT de la dépense	30%	3 056 €
TOTAL		100%	10 188 €

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement proposé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour une aide financière suivant le plan de financement présenté.

A l'unanimité

Délibération N° 2025.56 : Plan de lutte contre le frelon asiatique et oriental – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour l'acquisition de pièges sélectifs

Rapporteur : Lionel ESCOFFIER

Le rapporteur rappelle à l'Assemblée qu'en date du 09 avril dernier, le Conseil Municipal approuvait la convention de partenariat 2025-2027 proposée par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, pour la lutte contre la prolifération du frelon asiatique et oriental.

Pour mémoire, cette convention de partenariat a pour objectif :

- De coordonner un dispositif local de lutte contre les frelons asiatique et oriental en donnant aux collectivités locales une place privilégiée pour la protection de leur territoire,
- Déployer le piégeage sélectif à l'échelle des communes volontaires pour éviter la multiplication des colonies par les reines fondatrices,
- Encourager et accompagner les particuliers à prendre part à la lutte contre les frelons invasifs.

Pour rappel également, le département accorde aux collectivités signataires, une subvention d'investissement pour l'achat de pièges sélectifs à frelons, via une demande sur le dispositif « Aide à la transition écologique-biodiversité », qui seront :

- Soit utilisés par la collectivité elle-même,
- Soit mis à la disposition de tiers (particuliers, apiculteurs, entreprises) de façon coordonnée par le référent communal pour une mise en place sur leur propriété, sous réserve de la signature d'une convention de mise à disposition entre la collectivité et ce tiers.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de faire l'acquisition de 25 pièges sélectifs à frelons afin de débiter le piégeage des reines fondatrices entre février et mai de l'année prochaine, et de mettre ensuite ces pièges à la disposition des tiers qui en font la demande, durant l'été et jusqu'au mois de septembre.

Le coût de l'acquisition de ces pièges (de marque *Beevital*) est estimé à 812,50 € HT soit 975,00 € TTC. La commune envisage de solliciter une subvention à hauteur de 70 %, afin de couvrir une partie des dépenses engagées.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement présenté ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT

Montant des dépenses d'investissement HT

812.50 €

PARTICIPATIONS		POURCENTAGE	MONTANT HT
Conseil Départemental 13 (Aide à transition écologique - biodiversité)	Sur montant HT de la dépense	70%	569 €
Commune	Sur montant HT de la dépense	30%	244 €
TOTAL		100%	813 €

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

APPROUVE le plan de financement proposé ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour une aide financière suivant le plan de financement présenté.

A l'unanimité

Questions diverses

La séance est levée à 19h00

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,